

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?

b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?

c. Fondations?

d. Caisses communales?

e. Biens d'église?

f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?

g. De biens-fonds?

h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

Argent de la commune 82 f outre un Louis de gratification depuis quelques années
Quatre sacs de Bled au jadis Chateau de Lauzanne, et deux sacs de la commune de Lutry provenant d'un Abbergement à elle appartenant
Huit setiers soit 200 pots de vin à la fave Nationale de Lutry mesure de Berne.
Et deux setiers dix sept pots mesure de Lutry de vin des faves dues à la dite commune
Plus environ demy fotherie de Terrain très mal situé derrière les Murs de la Ville, appartenant à la commune de Lutry.

Il y a dans la ville de Lutry une troisième Reçoiveuse, qui est celle des petits garçons de 3 ans 1/2 et en dessous. Elle est séparée par une Reçoiveuse qui actuellement a 27 ans. par mariage établie depuis un an.
On enseigne dans cette école les premières leçons de la lecture. Et quand les enfants sont un peu avancés, on les mène à la grande école de garçons.
Il y a actuellement 50 enfants. cette école dure toute l'année 3 heures le matin, & autant le soir.
est moins fréquentée en été qu'en hiver.
Les Reçoiveuses ou Reçoiveuses sont choisies, & choisies pour les besoins de Lutry, de la commune de Lutry.
Il y a une chambre au Collège pour cette école.
La Pension est payée de la Mairie communale. Elle consiste en cent vingt francs de dix bat. & 4 bat. par enfant non assisté. on donne outre cela à la Reçoiveuse 8 f. par logement.

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

Double remis au C. Régent Marquis, le 6 Mars 1799, par l'ultime Part.

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. NOM de l'endroit où est située l'école?

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

d. District

e. Canton

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

Reponses.

A Cully

Une petite Ville

Commune de Yvette

Paroisse de Cully agence de la Section de Cully

District de Sarcelles

Canton Romand

Dite Ecole à Cully de Cent Maisons unies ensemble

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

Ni Village, ni hameaux, ni fermes sont du Ressort

Tous les Enfants sont dans la petite Ville

De 70 à 80 tant garçons que filles de dite Ville

(2)

4°. Eloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonférence?

Il y a quatre écoles voisines à divers Villages dans la dite Commune à quart de lieue de celle-ci.

a. Leurs noms.

Riox, Epesses, Grandvaux et Aran

b. Leurs distances réciproques.

À environ quart de lieue les uns des autres

I I

I N S T R U C T I O N .

5°. Qu'enseigne-t-on dans chaque école?

La Lecture, la musique, l'écriture, la rythmétique, l'orthographe et la Religion

6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? & combien dure-t-elle?

Elle se tient hyver et été à deux écoles par jour

7°. Livres élémentaires, lesquels font en usage?

La Bible, recueil, des passages de l'écriture, le Catechisme, l'Observatoire et grammaire de Rostant

8°. Préceptes & réglemens, comment font-ils observés?

Autant qu'il est possible

9°. Durée de l'école chaque jour?

De 8 heures à Midi et de Midi à trois heures

10°. Les enfans font-ils distribués ou classés?

Lesdits enfans sont classés selon leur force & que l'on envoie les enfans dès l'âge de 7 ans et y restent jusques à la Communion

I I I

R E L A T I O N S P E R S O N N E L L E S .

11°. Instituteurs.

Il n'y en a qu'un

a. Qui a établi jusques ici le Régent? & de quelle manière?

La confrairie de Cilly par un Examen accompagné de Pasteur, nomment les deux Sujets plus capables, les-ci devant à Ballot en choisir un.

b. D'où est-il?

De la Commune de St Saphorin

c. Son nom

François David Murisier

(3)

d. Son âge.

Cinquante quatre ans

e. Sa famille, combien d'enfans a-t-il?

Cinq garçons & quatre filles

f. Depuis combien de tems est-il instituteur?

Depuis l'année 1760.

g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit sa vocation précédente?

Il a toujours été voué à la vocation qu'il exerce son père ayant exercé la même vocation 58 années.

h. Réunit-il à son office quelque autre fonction? quelles font-elles?

Il n'a d'autres fonctions que la Lecture et le chant des psaumes dans l'Eglise

12°. Ecoliers, combien d'enfans fréquentent l'école?

De 70 à 80 Enfans

a. En hiver, } foit garçons ou filles.
b. En été, }

En hyver et été, garçons 45 de 30 à 35 filles cela peut varier

I V.

R A P P O R T S E C O N O M I Q U E S .

13°. Biens & fonds de chaque école.

Ain a aucun

a. Possède-t-elle de pareils fonds?

idem

b. Quelle en est la valeur?

idem

c. Source des revenus.

idem

d. Les biens d'écoles font-ils réunis à ceux de l'église ou des pauvres?

idem

14°. Prix de l'école; paye-t-on pour y être admis, combien?

Non

15°. Bâtiment de l'école.

Un bâtiment passable

a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré?

Il est assez en bon état

b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment?

Il n'y a qu'une chambre

c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être la maison, & à quel prix?

Il n'a qu'un simple logement pour lui

d. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école.

La Confrairie de Cilly qui forme deux quartiers de la Commune de Yvette à qui il appartient

18

(4)

16°. Fonction de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

- a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?
- b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?
- c. Fondations?
- d. Caisses communales?
- e. Biens d'église?
- f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?
- g. De biens-fonds?
- h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

Quatre cent florins par année.

Demi chart vin blanc et demi chart de vin Rouge à la Vendange point de bled ni bois.

Des Caves de la Confrérie de Cully.

Sur le dernier article

Il n'y a aucun fond de dîmes ni censés, ni caisses Communales, ni aucun biens ni on-fonds ni on-Capitiaux quelconques pour l'établissement, étant entièrement à la charge de la Confrérie de Cully.

Cully le 10 Mars 1799. Murisier, Instituteur.

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. NOM de l'endroit où est située l'école?

Rivar

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

village

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

c'est une commune

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

de la paroisse de St Saphorin

d. District

Rivar à son agent.

e. Canton

District de Lavaux

Du Léman

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

elles n'exèdent pas d'un tiers de circonférence

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

Monteille Hameau à 5 maisons. Eloi gnoment quard d'heure Abays et Deraley, Freitor ent et Moulon dessous font 7 Maisons

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

Le premier Hameau 1/4 d'heure Le second demie heure

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

Le premier Hameau 6 Enfants Les 7 maisons Isolés 5 Enfants

Reponses N. 10.